

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 24 mai 2024

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 24 mai 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 24 mai 2024.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	29
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 27/09/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 24 mai 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 février 2024

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération portant approbation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 de l'Université d'Orléans
2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) – 2023-2027
3. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de Polytech – 2023-2027
4. Délibération relative au rapport d'exécution du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

5. Délibération relative aux tarifs de colloques du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL)

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

6. Délibération relative au Schéma Directeur de la Vie Étudiante
7. Délibération portant attribution d'une subvention à l'Association Sportive de l'Université d'Orléans (ASUO) dans le cadre de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Excusé	
<i>RAYMOND Fleur</i>	Excusée	
HAMADA Moineacha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Présent	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>BARODINE Anaël</i>	Excusé	
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>JONEL BASSADILA Derc Bercy</i>	Présent	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Excusée	Mme PARET
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Excusé	Mme FISCHER
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Excusé	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusée	
MALBO Gérard (suppléant)	Présent	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 23

Nombre de procurations : 4

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. CHAVRIER, Vice-président délégué « Egalité et qualité de vie au travail »

Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante

M. MOAL, Vice-président vie des campus

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités

Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration

M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante

M. TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Mme WEBER-ROZENBAUM, Directrice de POLYTECH

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction

Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h03. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Projet Bourges 2028 :

Le Président informe les administrateurs que la Ville de Bourges s'est portée candidate pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028. Il évoque les nombreux échanges qu'il a eu avec les pilotes du projet et rappelle que le campus de Bourges constitue la deuxième implantation de l'Université d'Orléans en termes de volume et de nombre d'étudiants, avec notamment la présence de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), des Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), du Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), ainsi que des laboratoires Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI), Pluridisciplinaire de Recherche Ingénierie des Systèmes, Mécanique, Énergétique (PRISME) et Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LAME). Cette présence importante dans la ville a conduit le Président à faire de l'Université d'Orléans un partenaire actif de cette grande opération.

Plusieurs idées sont en train de germer, notamment l'organisation d'une résidence artistique de l'Université à Bourges en 2028 et une réflexion sur les formations associées à la culture, en particulier dans sa dimension logistique à travers des formations spécifiques pour accompagner ce mouvement. Le Président évoque également le projet de réouverture de la Licence professionnelle en communication et valorisation de la création artistique, qui était ouverte il y a quelques années à Issoudun.

Le Président propose aux administrateurs de solliciter Christine RAMAT, chargée de mission « vie culturelle », déjà en action pour ce projet, afin de lui transmettre leurs idées.

Goncourt de la biographie 2024 :

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, professeure à l'Université d'Orléans et membre du laboratoire POUvoirs, LEttres, Normes (POLEN), est lauréate du Goncourt de la biographie. Cette collègue est récompensée pour sa biographie de Madame de Sévigné, parue aux éditions Flammarion en octobre 2023. Le Président adresse toutes ses félicitations à Mme HAROCHE-BOUZINAC pour l'obtention de ce prestigieux prix littéraire français.

Dotation des IUT :

Le Président rappelle le conflit ouvert avec le Ministère autour des IUT, notamment l'IUT de l'Indre, en difficulté chronique depuis le passage au Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) il y a deux ans. L'Université d'Orléans a finalement obtenu une dotation pérenne de 80 000 Euros, qui permettra à l'IUT de financer une grande partie d'un poste supplémentaire. Ce poste permettra à l'IUT de l'Indre de couvrir par des services de titulaires la maquette de l'IUT à hauteur de 52 %. Le Président rappelle que le Ministère considère qu'un établissement est sous-doté lorsque moins de la moitié des enseignements est dispensée par des titulaires. Le Directeur de l'IUT s'est dit très satisfait de cette nouvelle.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du 16 février 2024

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT souhaite apporter une modification sur la page 8 et corriger la phrase suivante : « M. MONTILLOT interroge sur le passage d'un Service de Santé Universitaire (SSU) en un Service de Santé Etudiants (SSE) : est-ce considéré comme un investissement ? M. MONTILLOT ne comprendrait, en effet, pas que cela soit classé en fonctionnement dans la mesure où la véritable problématique réside dans le recrutement de personnels et non pas simplement dans l'obtention de crédits complémentaires. » de la manière suivante : « M. MONTILLOT interroge sur le passage d'un Service de Santé Universitaire (SSU) en un Service de Santé Etudiants (SSE) : est-ce considéré comme un investissement ? M. MONTILLOT ne comprendrait, en effet, pas que cela soit classé en investissement dans la mesure où la véritable problématique réside dans le recrutement de personnels et non pas simplement dans l'obtention de crédits complémentaires. ».

Le Président soumet le procès-verbal du 16 février 2024 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 16 février 2024 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération portant approbation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 de l'Université d'Orléans

Le Président présente le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026 de l'Université d'Orléans. Il rappelle que ce document correspond au texte présenté lors de la séance du 16 février 2024, enrichi des demandes du Ministère, y compris dans la présentation de l'établissement. Rien n'a été modifié concernant les projets présentés le 16 février, mis à part quelques points d'ordre cosmétique.

Les principales modifications concernent le tableau financier :

- La première version prévoyait un total de 4 472 000 euros, montant porté désormais à 4 312 000 euros ;
- L'objectif n°3, relatif à la création d'un poste d'ingénieur généticien pour un montant de 300 000 euros sur 3 ans, a été revu à la baisse par le Ministère à 240 000 euros, soit un total annuel de 80 000 euros ;
- L'objectif n°6 relatif au travail de cartographie estimé initialement à 300 000 euros a été réduit à 200 000 euros (notamment sur la partie allouée aux cabinets externes).

Au regard du plafond annoncé par le Ministère de l'ordre de 0,8% de la subvention pour charge de service public sur la référence de l'année 2022, il est à espérer une enveloppe globale de 3,54 millions d'euros pour l'Université d'Orléans. Le Président espérait disposer des arbitrages du Ministère pour cette séance, ceux-ci ayant été annoncés pour la mi-mai. Il a signalé au Ministère que l'intégration de la composante santé changeait la donne et qu'il conviendrait de considérer non pas la subvention de 2022 mais plutôt la subvention plus significative de 2023 qui permettrait à l'Université d'atteindre 3,648 millions d'euros.

La différence se situe sur le service de santé étudiante, avec une ligne à 570 000 euros que le Ministère devrait éventuellement rayer, mais que l'Université d'Orléans ne souhaite pas supprimer. Le Président évoque également une deuxième ligne baissée, à savoir la ligne Cairns sur l'objectif 1 relatif à la formation, qui devrait s'intégrer dans le travail à venir et mené par le Ministère. Le Président invite également les administrateurs à analyser les indicateurs choisis par le Ministère, permettant d'entrevoir la direction vers laquelle se dirige le Ministère pour les prochaines années. Concernant la formation, par exemple, pour qu'une double licence soit considérée comme une réussite, elle doit attirer au moins 400 candidats pour 30 étudiants recrutés.

Mme FISCHER considère ce choix comme étant complètement arbitraire.

Pour compléter ses propos, le Président explique, par exemple, que sur le Cycle Préparatoire Enseignement Supérieur (CPES) qui sera à cheval entre le Lycée Pothier et l'Université d'Orléans, l'objectif serait fixé à 300 candidats pour 40 inscrits. Le Président indique par ailleurs que le seul critère recherche retenu est celui du rapport entre le nombre d'ERC déposé et le nombre d'ERC obtenus. Il précise d'ailleurs l'excellent taux de l'Université d'Orléans avec ce critère, ramené à la taille de l'établissement.

M. BOCHE indique ne pas être surpris de la satisfaction du Ministère à la lecture de ce document. Il précise ainsi ne pas avoir été étonné de ne pas voir les mots « service public » ni de constater que les questions de transition écologique sont uniquement abordées sous l'angle des économies d'énergie en matière de bâtiments, et que les préoccupations étudiantes ne sont pas une priorité. Ces éléments ne sont pas nouveaux. La conclusion de l'introduction illustre bien ceci en soulignant que « Les axes stratégiques de l'Université d'Orléans s'articulent ainsi avec ceux du MESR ». Il considère qu'il s'agit d'une bonne tactique, surtout quand on partage les orientations du Ministère.

M. BOCHE exprime ensuite une incompréhension et une interrogation forte. La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) s'interroge sur les effectifs étudiants mentionnés en page 7 au niveau de l'objectif 1 sur les métiers d'avenir et les métiers en tension, ainsi que sur la question de l'adaptation de l'offre de formation aux enjeux nationaux et locaux. Il est envisagé de stabiliser les effectifs étudiants à 17 000 en 2025-2026, soit une baisse par rapport aux plus de 18 000 étudiants de cette année et aux 20 500 d'il y a trois ans. M. BOCHE souhaite savoir si cette estimation de 17 000 étudiants procède d'une analyse de l'évolution démographique de la Région Centre-Val de Loire ou s'il s'agit d'une limitation volontaire due aux capacités d'accueil, notamment en lien avec le développement de l'enseignement supérieur privé très lucratif grâce aux nombreuses incitations fiscales qui le favorisent actuellement.

L'incompréhension de la FSU porte également sur le chapitre important du bien-être et de la réussite des étudiants (objectif 4 : pour une expérience étudiante ambitieuse sur l'ensemble des campus – page 12). Cette incompréhension tient au fait que la question de la santé des étudiants n'est pas indiquée en priorité et, surtout, qu'il n'y a aucune mention de la santé mentale des étudiants, malgré les alertes répétées en Conseil d'Administration après la crise sanitaire et lors de la présentation du Rapport Social Unique (RSU). Il a été rappelé que l'établissement n'arrivait pas, malgré les nombreuses vacations de psychologues à Orléans, à faire face aux listes d'attente pour accueillir les étudiants. Cette incompréhension est d'autant plus forte que ce sujet est extrêmement examiné depuis le confinement.

M. BOCHE illustre ses propos avec l'alerte de l'Université de Bordeaux en mars, qui, après une enquête sur 4 000 étudiants, a révélé que 41 % d'entre eux souffrent de symptômes dépressifs en 2023, contre 26 % avant la crise sanitaire. Contrairement à ce que l'on pensait, cette explosion de symptômes dépressifs est durable et non uniquement liée au Covid et aux confinements successifs. Ce constat pose ainsi la question des moyens. M. BOCHE évoque en parallèle une enquête très inquiétante de Santé publique France, publiée le 8 mai 2024, sur la dégradation de la santé mentale en France : les hospitalisations pour suicides et automutilations chez les adolescentes et les jeunes femmes ont augmenté de 163 % depuis 2021-2022 pour les 15-19 ans, et de 106 % pour les 20-24 ans, sans pendant masculin à ce jour. La société fait face à un problème sociétal majeur, et cette question de la santé mentale n'est évoquée à aucun moment dans ce document. La FSU souhaite donc attirer l'attention sur ce point précis et considère que l'établissement doit absolument être en mesure de proposer davantage de consultations, tant à Orléans que sur les autres sites. Il est également noté que toutes les classes sociales sont désormais touchées par ce phénomène, en particulier les étudiants et les filles, surreprésentées dans les effectifs. Ce phénomène spécifique doit donc être anticipé pour que l'université puisse y faire face. La FSU demande donc que ces éléments, qu'elle juge vitaux, soient ajoutés dans le document de contractualisation avec le Ministère.

Le Président reprend les observations de M. BOCHE et souhaite repositionner ces observations par rapport à l'objectif du COMP. Il insiste sur le fait que le COMP n'est en rien un projet d'établissement. La première partie du document tente de démontrer comment ce COMP s'articule avec le projet de l'établissement. Le COMP correspond à six axes imposés par le Ministère sur lesquels les établissements, en tant qu'opérateurs de l'État, doivent se positionner pour y répondre. Même si le choix des axes peut être discuté, les établissements doivent se positionner sur ces axes imposés, ce qui les oblige logiquement à aller dans le sens du Ministère. Le Président précise d'ailleurs que certaines précisions sont données afin que les établissements n'émettent pas de demandes de financement sur l'immobilier ou encore des postes pérennes. Il invite ainsi les administrateurs à lire ce COMP de la même manière que les composantes et les laboratoires travaillent autour des Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) en construisant des projets soutenus par l'établissement qui peuvent être financés ou abondés d'une manière ou d'une autre.

Le Président revient sur l'absence de l'évocation du développement durable en termes de formation, annoncé par M. BOCHE, et invite à regarder l'indicateur n°1 sur la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) proposé en page 19. Il y apparaît un indicateur commun : le taux d'étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS avec une cible à 100% en 2026, à 50% en 2025 et à 25% en 2024.

Sur les effectifs étudiants, le Président explique que les 17 000 étudiants correspondent à la somme de plusieurs facteurs. Les seuls éléments démographiques inviteraient d'ailleurs à proposer un montant bien en dessous de celui proposé s'il ne fallait retenir que cette donnée. Le Président précise, par ailleurs, que les données locales sont bien en dessous des données nationales avec, par exemple, un niveau de bacheliers supérieur de 3% aux données nationales, mais uniquement supérieur de 2% par rapport aux étudiants, ce qui permet donc une marge de progression. Il évoque également l'arrivée de la faculté de médecine, l'opération Madeleine, l'université européenne ou encore le programme Minerve. L'ensemble de ces éléments conduit à prévoir une baisse moindre que celle que le seul facteur démographique imposerait. De plus, et ce sujet provient des échanges avec le Ministère, on ne cesse de dire qu'on n'a pas les moyens de faire ce qu'on doit faire, et tous les ans on le fait quand même. Ce palier de 17 000 étudiants correspond donc à un bon compromis entre les moyens attribués par le Ministère et ce que l'établissement est effectivement capable de réaliser en termes de vivabilité.

Sur la santé, le Président exprime une grande déception. Dès le début, le Recteur avait en effet indiqué que le SSE ne rentrait pas dans le périmètre du COMP. Malgré cela, l'Université a choisi de l'intégrer tout de même afin de pouvoir alerter le Ministère sur ce sujet.

Ce point a toutefois été intégré *a minima* avec une première version chiffrée à plusieurs millions d'euros en englobant tous les éléments envisagés. Le Président confirme partager l'avis de M. BOCHE et la surprise de ne voir apparaître cet axe que d'un point de vue mineur dans le COMP.

Mme BESNIER précise que l'Université a proposé la création d'un poste de psychologue dans le cadre du projet AVEC dans le cadre de la santé mentale des étudiants et que cette proposition a été acceptée.

Le Président remercie Mme BESNIER pour cette excellente nouvelle, tout en soulignant qu'il aurait été souhaitable que ces moyens soient accordés directement par le Ministère.

Revenant sur la question des effectifs, Mme FISCHER relève la manière de présenter les choses dans le document qui indique que ces choix seraient un choix de l'établissement.

Elle invite à adopter une posture qui soit liée aux besoins en terme de missions de service public en enseignement et en recherche. Elle ajoute avoir un souci avec le principe même des COMP qui renvoie à une notion de performance d'autant plus discutable qu'elle est appuyée sur des critères totalement arbitraires. Cette logique est contraire à la notion même de service public. Mme FISCHER ajoute également que les textes indiquent des prévisions à la hausse et que l'établissement fait le choix de baisser la voilure. Mme FISCHER regrette ainsi l'absence de posture générale forte par rapport à la notion de service public, par rapport aux bassins démographiques de la Région.

Le Président souhaite apporter un élément de réponse concernant la mission de service public qui est décrit par Mme FISCHER comme le fait de prendre le plus grand nombre d'étudiants possible. Il rappelle que les classes préparatoires dans les lycées correspondent à du service public également.

Mme FISCHER précise que son intervention concernant de manière plus large le fait que, jusqu'à la sortie de la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), il s'agissait d'accueillir les étudiants qui avaient un droit à la poursuite d'études après le baccalauréat dans la Région.

Le Président confirme que cet objectif ne change pas mais que la mission de service public de l'Université est aussi de proposer des formations d'excellence, ce qui, qu'on l'accepte ou non, induit des formations sélectives comme c'est le cas depuis toujours en Master.

Mme FISCHER présente le Master comme un droit à poursuite d'études, avec bien évidemment la prise en compte de pré-requis.

Le Président précise que le droit à la poursuite d'études s'inscrit dans un même cycle. Il souligne également que les bi-licences ne sont pas destinées à tous les étudiants, tout en assurant le maintien des licences classiques. Le service public ne signifie pas nécessairement l'acceptation de tous les candidats. Sur la question des moyens, il rappelle que la dernière fois que l'établissement a choisi de s'attacher à la question des effectifs, c'était pour le passage des 450 places à 350 en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), et que cela avait alors engendré de lourdes tensions au sein de la composante concernée. Il salue d'ailleurs son prédécesseur qui a assumé cette tension qui a finalement conduit à l'arrivée de 4 postes. Le Président invite donc à assumer certaines tensions avec le Ministère pour révéler des situations.

M. MONTILLOT soulève la complexité de la situation, notamment en raison de l'effet ciseaux entre le nombre croissant de candidats et les contraintes financières. Sur le plan démographique des effectifs entrants, il rappelle que la génération 2008, connaissant une baisse démographique nationale, a vu une inversion totale de cette tendance à la fois dans le Loiret et spécifiquement dans la Métropole d'Orléans. Il note une augmentation significative des naissances de 2008 à 2018, avec une hausse d'environ 25 à 30% sur cette décennie, préparant ainsi l'arrivée de cette cohorte dans l'enseignement supérieur entre 2025 et 2028.

En outre, M. MONTILLOT mentionne l'impact attendu de la Faculté de médecine, qui devrait accueillir environ 1 000 étudiants supplémentaires. Malgré la reconnaissance des contraintes budgétaires, il estime que cette limitation pose un véritable problème principalement pour l'admission en première année de licence plutôt qu'en master. Refuser l'accès à des étudiants de première année dans le Loiret représente un défi de taille.

Le deuxième point abordé par M. MONTILLOT fait écho à ses précédentes interventions lors du dernier Comité d'Orientation Stratégique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (COS ESRI). Il souligne que la Région Centre-Val de Loire présente le taux le plus bas de maintien des étudiants en master par rapport au reste de la France. Ce constat suscite une double interrogation : comment retenir les étudiants dans notre Région ? Comment éviter d'aggraver cette situation, en particulier avec l'ajout prévu de la Faculté de médecine qui contribuera à augmenter les effectifs ? M. MONTILLOT souligne le rôle essentiel du Conseil d'Administration pour intervenir politiquement et alerter le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur cette problématique, qui pourrait avoir des répercussions négatives significatives pour le territoire, en contraste avec la situation démographique nationale.

Le Président insiste sur le fait que la moitié des étudiants qui entre en première année de Master provient d'ailleurs, soulignant ainsi que le flux de nouveaux entrants ne se limite pas uniquement aux bacheliers locaux, et que ce flux n'est pas aussi robuste qu'espéré. Reconnaissant que l'objectif de 17 000 étudiants ne répond pas pleinement aux attentes, le Président rappelle que la dotation initiale de l'Université d'Orléans et sa masse salariale ont été dimensionnées lors du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en 2012 pour accueillir 15 000 étudiants. Il signale avoir lui-même vécu cette période de croissance des effectifs avec des ressources limitées et est convaincu que cette direction ne doit pas être maintenue en raison des résultats obtenus.

Le Président considère que le rôle du Conseil d'Administration est bien sûr d'alerter sur ces enjeux, mais que c'est également au Ministère, à travers le COMP actuel, de prendre en compte cette réalité. Il mentionne les efforts pour obtenir des postes supplémentaires pour l'IUT de l'Indre et les six Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) acquises en trois ans, tout en confirmant que ces créations sont encore loin de combler les besoins réels de l'Université.

M. BRUAND souhaite revenir sur la question des effectifs et rappeler qu'en 2017, l'Université d'Orléans s'était mise en situation de pouvoir accueillir tous les étudiants bacheliers (dans la grande majorité des formations) en dimensionnant chaque capacité d'accueil de façon à ne pas avoir de limite. Ceci a mis l'établissement en grande difficulté dans les années qui ont suivies dans ses relations avec le Ministère, au travers du Rectorat. Les moyens supplémentaires alloués par la suite étaient attribués sur la base de capacités déjà étendues, limitant ainsi la marge de manœuvre et la capacité du Rectorat à justifier de nouvelles demandes.

M. BRUAND estime donc judicieux d'exercer une pression en rappelant ces faits et en mettant en avant la capacité de l'établissement à accueillir les étudiants. Il considère que la situation démographique future sera un argument supplémentaire pour revendiquer les moyens nécessaires afin d'accueillir tous les étudiants dans de bonnes conditions. M. BRUAND ajoute également qu'avant 2016, les moyens étaient attribués aux établissements sur des critères similaires et que l'Université d'Orléans était déjà en grande difficulté. Cette disparité a été marquée, par exemple, par 80 postes de masse salariale attribués à l'Université de Tours sur quatre ans, contre seulement 8 pour l'Université d'Orléans (un niveau similaire à celui de l'INSA Centre-Val de Loire). Ces éléments démontrent, selon M. BRUAND, que, bien que tous soient convaincus de la volonté d'accueillir tous les bacheliers, il est crucial de formuler des objectifs clairs pour initialiser des discussions substantielles sur les moyens nécessaires à l'Université d'Orléans.

Le Président rappelle les discussions antérieures concernant le nombre de places ouvertes dans les formations. Il prend l'exemple d'une formation qui affichait une capacité d'accueil de 999 étudiants en licence, mais qui en réalité n'accueillait que 600 étudiants. Dans ce cas, il était indiqué à l'Université qu'aucun moyen supplémentaire ne pouvait être alloué car le plafond de capacité n'avait pas été atteint. Cela a conduit l'Université d'Orléans à être désavantagée en raison d'une surestimation de sa capacité d'accueil.

Le Président confirme que le Rectorat a tenté à plusieurs reprises d'aider l'Université d'Orléans, mais s'est heurté à la limite imposée par les capacités d'accueil initialement déclarées, qui étaient trop élevées par rapport à la réalité.

Mme FISCHER, bien qu'elle comprenne les arguments avancés, souligne l'importance de se rappeler que par le passé dans le cadre de la mission de service public, les besoins mentionnés par M. MONTILLOT étaient déjà présents, et que l'établissement s'efforçait alors d'adapter l'encadrement pour répondre à ces besoins croissants. Elle rappelle que le Ministère a déjà répondu à l'augmentation significative des effectifs en créant des postes et en développant de nouvelles universités et filières. Mme FISCHER exprime ainsi son désaccord avec le plafonnement proposé, estimant que l'établissement devrait plutôt adapter les moyens disponibles à son potentiel réel plutôt que de se limiter à ce potentiel. Elle propose donc d'ajouter un paragraphe spécifique dans l'objectif n°1 du document pour souligner que les prévisions de croissance des effectifs sont à la hausse, en fournissant des chiffres précis à cet égard. De plus, elle suggère d'indiquer clairement que la mission de l'Université est d'être en mesure de répondre à ces besoins croissants, ce qui nécessite des moyens adéquats en termes de postes et de formations spécifiques.

Le Président souligne néanmoins que l'Université d'Orléans n'est actuellement pas en mesure d'adopter cette position, car le Ministère dispose de données précises sur le nombre de candidats et d'inscrits dans chaque formation grâce à des outils comme « Parcoursup » et « Trouver Mon Master ». Il met en garde contre le contexte économique global qui se caractérise par une réduction importante des crédits. Le Président fait également référence à la tendance nationale qui prévoit une diminution des effectifs, ce qui justifie selon lui qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les ressources financières. Il est donc crucial de fixer des objectifs initiaux réalistes afin de préserver une marge de négociation avec le Ministère et de s'adapter au contexte économique difficile.

Mme BESNIER propose d'accompagner le COMP d'une motion du Conseil d'Administration précisant que l'Université d'Orléans est actuellement en mesure d'accueillir jusqu'à 17 000 étudiants avec la dotation qui lui est attribuée. Cependant, en raison de la montée en puissance de la faculté de médecine et du besoin accru en ingénieurs, l'Université devrait pouvoir accueillir un nombre plus important d'étudiants, soutenu par des moyens complémentaires attribués par le Ministère.

Le Président prend en compte cette proposition, rappelant que l'Université a déjà géré 20 300 étudiants avec une SCSP identique. Il confirme qu'une motion du Conseil d'Administration permettrait en effet de nuancer ce document.

M. MONTILLOT interroge le Président sur un point crucial : la baisse de 3 000 étudiants se traduit-elle également par une diminution des recettes, et existe-t-il un lien direct avec les financements du Ministère ?

Le Président précise qu'il n'existe aucun lien entre le nombre d'étudiants et la SCSP et qu'il n'y a plus de modèle depuis 2013. La dotation de l'année précédente est augmentée de 0,5% à 1%. Si on rapporte la SCSP au nombre d'étudiants, la dotation de l'Université d'Orléans est supérieure à la moyenne nationale et elle est donc considérée comme surdotée.

Le Président mentionne également la situation de l'Université de Tours, qui avait obtenu une dotation supplémentaire l'année dernière car le Ministère avait constaté qu'elle était en dessous de la médiane. Il précise toutefois que ce calcul ne prend pas en compte les situations particulières des différentes universités. Le Président rappelle qu'il y a encore deux à trois ans,

des discussions étaient possibles concernant la création de places, ce qui n'était pas envisageable pour l'Université d'Orléans en raison de sa capacité d'accueil déjà trop élevée. Il évoque enfin les discussions en cours sur la mise en place d'un nouveau système d'allocation des moyens, notant une forte focalisation du Ministère sur le nombre d'étudiants sans nécessairement prendre en compte les spécificités des universités, notamment leur situation multi-sites.

Mme MATHIEU revient sur la partie du COMP relative au BUT, qui met en évidence deux critères : d'une part, un taux de réussite fixé à 65% d'ici trois ans, sans valeur de référence à ce jour ; et d'autre part, la qualité de l'insertion professionnelle. Mme MATHIEU souhaite connaître les raisons de l'accent mis sur ces critères en particulier. Elle souligne la difficulté de mettre en place un indicateur qui pourrait laisser entendre que si les formations, pour lesquelles un travail considérable a été accompli, n'atteignent pas l'objectif fixé, ces parcours pourraient être fermés. Cela serait très mal perçu par les collègues qui se sont fortement investis.

Le Président explique la logique du Ministère concernant cette approche. Actuellement, aucune donnée précise n'est disponible sur le taux de réussite. L'objectif était donc de reproduire les taux de réussite des DUT. Le Ministère a souligné que le coût d'un étudiant en BUT est nettement supérieur à celui d'un étudiant en Licence et qu'il n'est donc pas acceptable d'obtenir des résultats inférieurs avec des moyens supérieurs, d'où l'objectif de 65%. Le Président admet qu'atteindre ce chiffre sera difficile, surtout avec un quota de 50% de bacheliers technologiques, qui n'obtiennent pas forcément les mêmes résultats que les bacheliers généraux.

Le Président reconnaît une vision différente de celle des Directeurs d'IUT : le passage au BUT vise à faire réussir les bacheliers technologiques. Cette perspective n'a pas forcément été partagée par les collègues, ce qui explique leur crainte de ne pas atteindre les taux de réussite prévus et le besoin probable d'adapter les maquettes pédagogiques. Concernant la qualité de l'insertion professionnelle, le Ministère a développé un outil Inser-sup qui croise les données officielles des emplois salariés en France avec la base de données des diplômés. Cet outil ne prend en compte que les emplois salariés en France, excluant ainsi les étudiants étrangers, ce qui invite à interpréter ces résultats avec prudence. La quasi-totalité des formations de l'Université d'Orléans obtiennent de bons résultats en termes d'insertion professionnelle, plaçant l'université en troisième position nationale. Les seules formations qui n'atteignaient pas ces résultats satisfaisants n'ont d'ailleurs pas été reconduites dans la future offre de formation.

Mme LEGOY propose de soumettre au vote une motion afin d'explicitier l'ensemble des arguments développés lors de cette séance, pour éviter toute mauvaise interprétation de ce chiffre.

Le Président suggère qu'un projet de motion soit rédigé et présenté lors de la prochaine séance.

Concernant les 0,8% de dotation complémentaire que le Ministère est susceptible de verser aux établissements, le Président précise qu'il s'agit bien d'une dotation complémentaire à la dotation annuelle.

Le Président soumet le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2026 de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) – 2023-2027

Le Président invite M. TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC à présenter le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) – 2023-2027.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. NEDJAI interroge sur la complémentarité entre ce qui est fait par les étudiants et les capteurs sur la fosse pédagogique avec le projet Observatoire O-ZNS en cours sur la partie Zone Non Saturée (ZNS).

Concernant le projet de fosse pédologique, M. TOURNASSAT confirme un lien thématique puisque la question du sol correspond à la première partie de la Zone Non Saturée. Les étudiants se déplacent également sur le site de l'Observatoire O-ZNS à Villamblain pour permettre de faire le lien. Les étudiants qui travaillent actuellement sur cette fosse ne peuvent cependant pas avoir un suivi toute l'année de données qu'ils pourraient acquérir sur place. L'intérêt pour les étudiants n'est pas forcément lié à la qualité du sol mais au fait de pouvoir disposer d'un terrain sur l'année sur lequel ils peuvent faire de l'acquisition, de l'installation et surtout sur lesquels l'acquisition peut se faire de façon permanente et directement visible et pour laquelle les données pourront être traitées en direct.

M. NEDJAI souhaite savoir si un lien existe entre ces étudiants et les travaux réalisés par les étudiants de Polytech en IoT (Internet of Things).

M. TOURNASSAT confirme l'absence de lien actuel mais ajoute qu'il serait ravi d'accueillir des étudiants d'autres composantes pour venir installer et utiliser des capteurs dans cette fosse.

Le Président insiste sur le fait que l'OSUC est sous la tutelle de 3 établissements qui définissent sa stratégie en terme de formation, de recherche et en tant qu'observatoire : le CNRS, l'Université d'Orléans et l'Observatoire de Paris.

Le Président soumet le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) – 2023-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	4
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) – 2023-2027 est adopté à l'unanimité.

Suite à ce vote exprimé avec 4 abstentions, le Président propose aux administrateurs s'étant abstenus de donner une explication de vote pour que les collègues concernés puissent disposer des éléments de contexte précis.

M. BOCHE confirme que ces abstentions illustrent une opposition de principe aux CIOM.

Mme FISCHER ajoute qu'il ne s'agit évidemment pas d'un vote en lien avec les projets admirables et intéressants des collègues.

3. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de Polytech - 2023-2027

Le Président invite Mme WEBER, Directrice de Polytech, à présenter le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de Polytech - 2023-2027.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président remercie Mme WEBER pour sa présentation avant d'évoquer une vraie difficulté rencontrée en terme d'effectifs à Polytech. Il explique, en effet, la tendance inquiétante d'augmenter le nombre de places offertes dans les écoles d'ingénieurs alors que le nombre de candidats diminue. Il rappelle, par ailleurs, qu'il s'agit d'un recrutement national, ce qui rend essentiel le lien avec le contexte local. Le Président observe finalement que très peu d'étudiants orléanais candidatent à Polytech.

Mme WEBER évoque les nombreuses discussions au sein du réseau qui mettent en avant les difficultés du faible vivier local. Les données Parcoursup montrent qu'il y a peu de candidats locaux autour d'Orléans, les candidatures venant plutôt des bordures du département voire de plus loin. La baisse des effectifs de Polytech dans le cycle intégré n'est pas due à une diminution des effectifs orléanais, mais à une baisse des effectifs nationaux, hors Loiret. Cet effet est amplifié par la concurrence de plus en plus croissante des autres écoles.

Le Président ajoute qu'il est paradoxal de constater que l'attractivité de Polytech Orléans augmente à mesure qu'on s'éloigne d'Orléans, et les chiffres le prouvent. L'implantation locale de l'école d'ingénieurs n'a vraisemblablement pas bénéficié du même soutien. La situation semble différente pour l'Université de Tours, ce qui soulève des questions sur la candidature des jeunes lycéens orléanais.

Mme WEBER rappelle que le concours auquel Polytech Orléans participe regroupe un réseau de 35 écoles internes aux universités qui voit le nombre de candidats augmenter chaque année, contrairement aux autres concours. L'année dernière a marqué un point de rupture avec une augmentation du nombre de candidats au concours Geipi Polytech (procédure post-bac accessible via la plateforme d'orientation Parcoursup) et des données plutôt stables pour Polytech Orléans.

Le Président insiste sur un point positif : cela signifie que Polytech Orléans est bien vue et identifiée par les candidats non locaux. Ce qui est regrettable, c'est que lorsque les étudiants terminent leurs deux années de préparation à Orléans, le classement national réalisé impose un classement puis une redistribution parmi toutes les spécialisations du réseau. À ce moment-là, les étudiants choisissent souvent l'école la plus proche de leur domicile, ce qui entraîne inévitablement et pour toutes les raisons évoquées précédemment, une baisse des effectifs pour Orléans.

Mme WEBER confirme que le réseau Polytech est le seul à fonctionner ainsi : les étudiants intègrent non pas une école, mais un réseau. Ce choix se manifeste également au moment où les étudiants sélectionnent leur spécialité, avec une tendance à vouloir retourner vers leur ville d'origine, même si certains prennent en compte les métiers et opportunités offerts par les différentes spécialisations.

Le Président suppose que le nœud de la question réside dans la nécessité d'une communication positive sur Polytech Orléans au niveau local. Il souligne également qu'il est important de mettre en avant le fait qu'il s'agit d'une excellente formation.

M. MONTILLOT adresse ses félicitations sur la scénographie pour la cérémonie de remise des diplômes, soulignant son très haut niveau. Il interroge ensuite sur les relations entretenues avec les grandes écoles orléanaises, notant une augmentation des fertilisations croisées.

Mme WEBER confirme que Polytech Orléans entretient depuis longtemps des collaborations avec l'Ecole Supérieur d'Art de et Design (ESAD) ainsi qu'avec la campus d'Orléans de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP), tant au niveau de la recherche que de l'enseignement. Cette collaboration est notamment illustrée au travers de l'organisation d'une école d'été conjointe cette année centrée principalement sur des thématiques de recherche. Mme WEBER mentionne également des relations complémentaires mais non concurrentielles avec l'antenne d'Orléans d'AgroParisTech. Concernant le CESI, la partie ingénieur n'était jusqu'à présent pas alignée avec Polytech mais il reste à déterminer comment le CESI va poursuivre son développement.

Le Président souligne les excellentes relations avec l'ESTP, école avec laquelle l'Université est en train d'échanger pour formaliser une convention-cadre avant la fin de l'année civile. Il ajoute que l'ESAD est actuellement associée aux écoles doctorales de l'Université et est également impliquée dans l'Alliance européenne ATHENA.

M. BRUAND revient sur la question de la dynamique des effectifs. Il pensait, en effet, que l'existence d'une classe préparatoire intégrée permettrait de stabiliser et de retenir une partie des étudiants dans la poursuite de leur cursus d'ingénieur à Orléans. Il interroge sur la proportion d'étudiants originaires de la Région Centre-Val de Loire dans ces classes préparatoires.

Mme WEBER explique que dans le principe du Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PEIP) dans le réseau Polytech, les candidats intègrent le réseau après le concours post-bac et suivent deux années de formation dans l'une des écoles. La règle de répartition pour le cycle ingénieur est la suivante : si nous avons 150 élèves en deuxième année, chaque école doit ouvrir 150 places de droit en cycle ingénieur dans ses formations spécialisées proposées par le réseau, mais pas nécessairement dans son école spécifique. Chaque élève formule 10 vœux en fonction de ses préférences métiers ou géographiques, et le réseau classe ensuite ces élèves en fonction des capacités des formations disponibles.

Les statistiques démontrent, par ailleurs, que 80 à 90 % des élèves obtiennent leur premier ou second vœu.

Répondant à l'interrogation de M. BRUAND sur la proportion d'étudiants de la Région Centre-Val de Loire qui intègrent Polytech Orléans, Mme WEBER précise qu'environ 40% des étudiants du PEIP restent à Orléans, le reste étant complété par les effectifs des autres écoles. En Région Centre-Val de Loire, cette proportion s'élève davantage autour de 10 à 20%.

Le Président ajoute que, par rapport au modèle Polytech, il est important de se rappeler que l'objectif initial était d'offrir une formation d'ingénieurs de proximité, d'où le principe de la classe préparatoire à côté de chez soi et l'accès garanti à plusieurs spécialités. Cela permet aux jeunes de commencer leur cursus d'ingénieur sans avoir à s'éloigner trop. Il souligne que le réseau Polytech joue un rôle crucial à cet égard. Cependant, un effet secondaire de cette approche est la mobilité générée parmi les étudiants.

Répondant à l'interrogation de M. NEDJAI sur la cartographie du réseau, Mme WEBER précise que l'absence de membres du réseau dans le Sud-Ouest est liée à une question historique et à l'implantation d'autres réseaux ancrés sur cette zone (ENI, pôle toulousain).

Le Président signale que cette zone est essentiellement occupée par des écoles d'ingénieurs en aéronautique très ciblées autour de ce domaine. L'intégration d'une école dans le réseau nécessite, par ailleurs, de pouvoir remplir un certain nombre de critères (comme le fait de proposer 3 diplômes dans 3 domaines différents, par exemple).

Le Président remercie Mme WEBER pour cette présentation qui permet aux administrateurs de s'imprégner d'un fonctionnement un peu différent.

Le Président soumet le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de Polytech - 2023-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	4
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de Polytech - 2023-2027 est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que les CIOM ne sont en aucun cas une obligation mais une démarche initiée par la gouvernance. Il signifie le retour positif du Ministère sur le principe des CIOM et rappelle qu'une démarche identique a été initiée avec les laboratoires. Il précise que cette démarche s'inscrit dans un souci de pilotage et d'échanges.

4. Délibération relative au rapport d'exécution du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Président invite M. CHAVRIER, Vice-président de l'Université d'Orléans délégué à l'égalité, la diversité, l'inclusion et la qualité de vie au travail, à présenter le rapport d'exécution du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie M. CHAVRIER pour ce travail, en soulignant que l'établissement a parcouru un long chemin et se trouve désormais en avance sur de nombreux autres établissements.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite apporter une explication de vote sur des éléments déjà exprimés lors de la réunion du Comité Social d'Administration. Il tient tout d'abord à relever les nombreux éléments positifs notamment en ce qui concerne les enseignants-chercheurs, la réduction globale des écarts de rémunération ou encore les travaux de la cellule de lutte contre les violences. M. BOCHE met également en évidence les conséquences des rotations successives de 3 Directeurs de Ressources Humaines depuis la mise en place du plan et qui ont fait que de nombreuses actions n'ont pas pu être mises en œuvre. Il évoque également l'insuffisante mise en valeur d'un certain nombre de points concernant les BIATOSS et notamment les contractuels.

Ainsi et entre 2019 et 2023, la part de femmes contractuelles de catégorie C est passée de 66% à 77%, soit 11 points de différence et des taux bien loin de la parité. Il rappelle ainsi qu'il s'agit de la catégorie parmi les personnels BIATOSS où il y a le plus de temps partiel subi, une moindre rémunération, des contrats précaires qui ne débouchent pas forcément sur un CDI et encore moins un concours alors qu'il s'agit d'une population très dynamique. M. BOCHE rappelle le constat d'une augmentation du nombre de personnels contractuels BIATOSS dans l'établissement (224 en 2019 contre 259 en 2022). Dans le même temps, le nombre de titulaires a diminué de manière inédite depuis le passage à la LRU avec 457 en 2022 contre 603 titulaires en 2019. Selon la FSU, cette question du poids de plus en plus prépondérant des femmes dans cette catégorie la plus précarisée et la moins rémunérée est un angle mort du rapport sur lequel il faut se pencher à l'avenir.

Le Président souhaite s'assurer que les chiffres annoncés par M. BOCHE concernent bien le nombre de personnes et non le nombre de postes.

M. BOCHE confirme qu'il ne s'agit, en effet, pas des Equivalents Temps Plein (ETP).

Mme FISCHER interroge tout d'abord sur la sensibilisation des instances de recrutement, exprimant son étonnement car elle n'a pas eu accès à ce type de sensibilisation lors de sa participation à des commissions de recrutement. Elle souhaite ensuite faire remarquer que le maintien des effectifs pour le corps des professeurs des universités est une préoccupation majeure et ne pense pas que les départs en retraite soient une explication suffisante. Elle souligne également le fait qu'il existe dans certaines universités européennes des congés pour recherche de droit après le retour d'un congé de maternité, comme moyens de résoudre ce type de problématique.

Sur les données chiffrées, le Président expose l'absence d'anticipation des nombreux départs à la retraite de femmes professeures des universités. Il ajoute également que le nombre de recrutement en proportion de femmes professeures a, quant à lui, augmenté. Le Président invite par ailleurs à relativiser ces données étant donné le petit nombre de personnes concernées, soit 3 départs pour environ 150 professeurs des universités. En ce qui concerne les congés de recherche systématique, le Président explique que des échanges ont eu lieu au sein du Conseil Académique sur cette thématique.

M. CHAVRIER explique tout d'abord que cette dynamique de congés de recherche suite à un congé maternité est effectivement prise en compte par le Conseil Académique afin de pouvoir recréer une dynamique si celle-ci s'était essouffée. Concernant le recrutement, il souligne une progression amorcée et à accentuer, notamment en anticipant les départs en retraite. Pour ce qui est des Comités de Sélection (COS), il précise que toutes les informations sont systématiquement envoyées aux Présidents des COS afin qu'elles puissent être communiquées aux membres de leurs comités. Le dispositif est soutenu par deux vidéos qui permettent de sensibiliser aux biais pouvant survenir lors des entretiens de recrutement, à différentes étapes du recrutement. Un test de dépendance aux stéréotypes de genre, intégré à un outil d'autoévaluation, est également disponible sur le site de l'Université d'Orléans pour évaluer les actions quotidiennes.

Le Président ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement d'un simple envoi de mail, mais également d'une réunion organisée et animée par la Présidente du Conseil Académique pour couvrir l'ensemble des obligations légales, entre autres. Il déplore cependant le fait qu'il faudra du temps pour que ces dispositions soient pleinement appliquées sur le terrain.

M. REY souhaite attirer l'attention sur l'index fourni par le Ministère, qu'il considère comme étant presque entièrement sans valeur.

M. CHAVRIER explique que la question de l'index renvoie à la mise en place d'indicateurs. L'index évoqué par M. REY est construit autour de quatre catégories, dans lesquelles des fluctuations importantes peuvent intervenir, notamment sur les dix plus hautes rémunérations. Il ajoute que, malgré ses limitations, cet index a le mérite d'exister et de soulever des questions importantes.

En réponse à l'interrogation de M. REY sur l'indication « non opérant » du rapport, M. CHAVRIER explique qu'il est parfois difficile de révéler un biais de genre dans les dispositifs accordés de droit aux agents : interdire certains droits pour atteindre un équilibre serait contre-productif.

Le Président soumet le rapport d'exécution du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	3
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le rapport d'exécution du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

5. Délibération relative aux tarifs de colloques du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL)

Le Président présente le projet de tarifs de colloques du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL).

En l'absence de remarque, le Président soumet les tarifs de colloques du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	3
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs de colloques du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) sont adoptés à l'unanimité.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

6. Délibération relative au Schéma Directeur de la Vie Étudiante

Le Président propose à M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus, de présenter le projet de Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

M. MOAL souhaite associer Mme MAUCLAIR, ancienne Vice-présidente déléguée à la vie des campus à cette présentation. Il remercie également Mme LORIOT, Directrice Générale Adjointe à la Formation et à la vie Etudiante ainsi que l'ensemble des services qui ont contribué à ce travail.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président souligne l'importance de développer le schéma directeur, car cela structure les actions dans de nombreux domaines, tout en nécessitant une bonne coordination de l'ensemble des schémas directeurs. Il considère cette difficulté de manière positive, car elle indique que de nombreuses initiatives pourront être mises en œuvre. Le Président remercie tous les partenaires, notamment la Région et la Métropole, pour leur participation active aux discussions. Il note également que l'Université d'Orléans a dû multiplier sa participation à des réunions dans de nombreuses villes, ajoutant une difficulté supplémentaire.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. JONEL BASSADILA, représentant de la liste "Rallions Nos Idées pour notre Université" remercie M. MOAL pour cette présentation. Il note l'absence de mention de sa liste dans le point 6 de l'annexe A et souhaite connaître la raison de cette omission. Il aimerait également savoir comment procéder pour rejoindre et intégrer le groupe de travail.

Le Président prend note de cette demande et assure que cela ne devrait pas poser de difficultés majeures.

M. MOAL ajoute que chacun des responsables identifiés sur les cinq axes est chargé de la mise en place et de l'organisation des réunions, et invite effectivement à signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Le Président rappelle que le Président de l'Université est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat de quatre ans, contrairement aux étudiants élus pour un mandat de deux ans. Le Président soupçonne ainsi que des élections récentes et des problèmes de mise à jour des données puissent être en cause.

M. MOAL confirme que l'idée n'est pas d'avoir un schéma figé, mais au contraire de le faire évoluer et d'adapter les fiches-actions à l'évolution des situations. Le Président confirme que toutes les bonnes volontés étudiantes sont les bienvenues, surtout lorsqu'il s'agit d'élus.

M. BOCHE souhaite attirer l'attention des administrateurs sur trois points particuliers relatifs aux fiches-actions avant de souligner une lacune dans ce schéma directeur. Il félicite tout d'abord le vote du schéma de l'Université d'Orléans, probablement dernier établissement à ne pas encore l'avoir voté. Il aborde ensuite la création d'une maison des associations sur le campus de La Source, principalement dédiée aux associations transversales (pages 34 et 35). Bien qu'il n'ait pas de remarque spécifique à formuler quant à cette ambition qui peut effectivement enrichir la vie étudiante, M. BOCHE exprime sa surprise concernant la proposition d'accueillir toutes les associations ayant des activités transversales. Il considère cette proposition non pertinente, car de nombreuses associations disposent déjà de locaux sans nécessiter une maison unique, ou s'interrogeront sur cette nécessité. Par exemple, l'association sportive qui compte le plus d'adhérents à l'Université d'Orléans est actuellement basée en STAPS, lieu offrant la plus grande proximité avec ses adhérents majoritaires.

M. BOCHE estime donc que cette proposition doit être quelque peu modulée.

Ce qui le gêne le plus, c'est l'absence de mention, dans les fiches-actions, des efforts des composantes pour accueillir ces associations étudiantes. Il rappelle que l'Université d'Orléans compte aujourd'hui 168 associations et clubs actifs, avec une vingtaine ayant une activité transversale, la plupart étant hébergés dans les composantes. Il apparaît donc essentiel à la FSU de rappeler que le socle des associations étudiantes de l'Université d'Orléans est constitué par les associations de filière, qui ne sont jamais citées dans le schéma. Ce constat est d'autant plus pertinent que les composantes accordent une grande attention à la vie associative étudiante. Pour illustrer ses propos, M. BOCHE mentionne le projet Madeleine, qui prévoyait dès le début le doublement des bureaux dédiés aux associations étudiantes. La FSU souhaiterait donc que tout le travail réalisé par les composantes, qu'il s'agisse de subventions ou d'hébergement, soit intégré dans le document.

Le deuxième point que M. BOCHE souhaite aborder concerne les contrats étudiants, proposés pour travailler dans les services ou composantes, soit pendant l'année scolaire soit durant l'été. Actuellement, les conditions de rémunération, les délais de paiement des étudiants et la communication autour des offres d'emplois sont insuffisants et conduisent à un effondrement des candidatures. Cette situation met en difficulté l'établissement en termes de fonctionnement. Des décisions doivent être prises pour maintenir une partie des activités de l'établissement.

M. BOCHE rappelle que l'Université doit présenter à la CFVU un schéma annuel de recrutement de contractuels étudiants, ce qui fait actuellement défaut. Il souligne que ces difficultés d'identification de ce volet crucial entravent l'intégration des étudiants dans le fonctionnement de l'université et limitent les opportunités pour certains d'entre eux d'intégrer la fonction publique à l'avenir.

Le troisième point soulevé par M. BOCHE concerne la multiplicité des financements et leurs sources, ainsi que les problèmes concrets que cela pose dans la gestion quotidienne de l'Université. Il fait référence aux discussions lors du vote du dernier budget, où des inquiétudes ont été exprimées quant à la capacité de continuer à organiser des concerts au Bouillon, programmés par le service culturel de l'Université. M. BOCHE constate qu'au cours du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, 7 concerts ont été organisés au Bouillon. En revanche, pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2023-2024, seulement 3 concerts ont pu être programmés, et aucun n'a été directement organisé par le service culturel de l'Université d'Orléans. Il souligne que, malgré la qualité reconnue de l'outil et des personnels qualifiés, les difficultés financières actuelles de l'Université empêchent la programmation régulière de concerts dans ses salles de musique. M. BOCHE estime qu'il est crucial de trouver une solution pour pouvoir continuer à offrir des concerts gratuits aux étudiants, qui répondent à leurs attentes. Il appelle à lever les freins actuels qui limitent cette activité culturelle au sein de l'Université.

Le dernier point d'intervention majeur proposé par M. BOCHE, qui justifie l'abstention de la FSU aujourd'hui, concerne la question des moyens humains. Initialement, lors de la création des groupes de travail, il avait été prévu de constituer un troisième groupe axé principalement sur les moyens nécessaires, en raison de l'émergence de nouveaux métiers et des problématiques liées à la précarisation des contrats. Ce groupe de travail a finalement été supprimé, entraînant des difficultés qui empêchent l'Université d'Orléans de progresser efficacement sur les questions de vie étudiante.

M. BOCHE cite, par exemple, le cas concret d'un titulaire qui ne pourra pas postuler à un poste de vie étudiante financé par la CVEC, comme c'est le cas pour de nombreux projets similaires. Cette situation pose également un problème de promotion interne. Ainsi, la FSU s'inquiète des moyens humains alloués à la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante à la fois à Orléans mais également à Bourges, Châteauroux et sur l'ensemble des sites distants. La FSU confirme être en attente d'éléments supplémentaires sur ce point.

Le Président remercie M. BOCHE et propose de donner quelques éléments de réponse généraux avant de laisser la parole à M. MOAL.

Concernant la vie associative, le Président partage l'avis sur l'importance des associations étudiantes au sein des composantes. Il note que la polarisation a été principalement effectuée sur certaines associations transversales très actives qui manquaient de locaux adaptés. Un nouvel espace, qui sera créé, vise à répondre aux besoins de toutes les associations, avec une salle polyvalente de taille raisonnable accessible à toutes les associations du campus. Il propose donc d'ajuster la rédaction du document en ce sens.

Sur l'emploi étudiant, le Président suggère d'aller au-delà de la proposition de la FSU. Plutôt que de se limiter aux problématiques de délais liés à des difficultés internes, il propose de développer une politique claire et transparente de l'emploi étudiant. Cette politique doit inclure un pourcentage d'emplois réservés aux étudiants qui en ont besoin. Une vision globale des emplois étudiants sera élaborée et publiée.

Concernant Le Bouillon, le Président souligne que les difficultés ne sont pas internes mais résultent d'une instrumentalisation d'un service qui doit faire des choix en fonction des décisions budgétaires. Il insiste sur le fait que les choix doivent prioriser les étudiants, et il s'engage à soutenir les collègues pour trouver des financements si nécessaire. La CVEC est souvent perçue comme une ressource « en plus », mais le Président rappelle qu'il s'agit en réalité d'un impôt inclus dans la dotation de l'établissement, voté par le Conseil d'Administration avec un usage spécifique.

Il rejoint M. BOCHE sur ce point et note que cet excès de fléchage des fonds limite l'Université, notamment en matière d'emploi, ce qui justifie des ajustements pour utiliser ces moyens de manière plus pertinente. Tous les nouveaux outils de financement, y compris le COMP, devraient suivre cette logique pour ne pas perdre en souplesse.

Enfin, le Président aborde la question de la précarité et insiste sur le fait que les CDI ne sont pas des emplois précaires, mais des contrats à durée indéterminée.

Concernant la maison des associations, M. MOAL confirme que l'objectif n'est pas de forcer toutes les associations étudiantes à s'y installer, mais de répondre aux besoins spécifiques des associations transversales qui rencontrent des difficultés de locaux, citant par exemple "Ô Campus". L'idée est donc de proposer une salle polyvalente et des bureaux destinés aux réunions de travail. Il s'agit également d'utiliser ces locaux pour offrir des formations aux associations étudiantes, un besoin réel ayant été identifié à ce niveau. Une discussion approfondie avec les associations sur ce sujet sera nécessaire, et M. MOAL confirme avoir déjà longuement échangé à ce propos avec le Vice-président étudiant.

Concernant la recherche de locaux, M. NEDJAI souligne l'existence de nombreuses salles dédiées aux associations au sein de l'UFR LLSH qui restent inoccupées.

Mme FISCHER remercie pour cette présentation d'un schéma ambitieux et intéressant. Elle souhaite toutefois rappeler que la CVEC constitue un impôt supplémentaire pour les étudiants, représentant une forme d'augmentation cachée des droits d'inscription. Ce qui rend cette mesure acceptable est la proposition de financer des projets complémentaires aux missions fondamentales de l'Université. Elle souligne cependant que cette approche entraîne une dérive acceptée, avec toutes les limites que cela implique, notamment en termes de création de postes.

Le Président propose une lecture différente de la CVEC. Bien que la CVEC puisse être perçue dans sa globalité, son fléchage interne la transforme en un véritable casse-tête. Concernant la notion d'impôt supplémentaire, le Président regrette qu'une augmentation officielle des droits n'ait pas été envisagée, car cela aurait permis aux établissements de gagner en autonomie.

Mme FISCHER précise qu'elle n'a pas exprimé cette idée.

Le Président soumet le Schéma Directeur de la Vie Etudiante au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ Vote du Conseil : le Schéma Directeur de la Vie Etudiante est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'ensemble des collègues et étudiants qui ont contribué à la rédaction de ce schéma. Il confirme qu'un bilan annuel de l'état d'avancement des projets sera présenté aux administrateurs.

7. Délibération portant attribution d'une subvention à l'Association Sportive de l'Université d'Orléans (ASUO) dans le cadre de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Le Président présente le projet de subvention à l'Association Sportive de l'Université d'Orléans (ASUO) dans le cadre de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président ajoute que ce projet est également subventionné par la Région et le Métropole.

Le Président soumet la subvention à l'Association Sportive de l'Université d'Orléans (ASUO) dans le cadre de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la subvention à l'Association Sportive de l'Université d'Orléans (ASUO) dans le cadre de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h26.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND